

## La Responsabilité civile organisateur (RCO) :

*Les assurances c'est souvent un peu compliqué mais cela peut vous éviter bien des soucis notamment en cas de problèmes lors d'un incident d'un événement*

### La RCO c'est quoi ?

La RCO n'indemnise jamais l'organisateur mais exclusivement les tiers. Elle couvre les dommages corporels, matériels ou immatériels (financiers) causés aux tiers si votre responsabilité d'organisateur est engagée.



*Agitateur de la vie étudiante...*

[www.BNDE.org](http://www.BNDE.org)

[www.BNDE.org](http://www.BNDE.org)

Cadeaux – Bons Plans – Réductions – Aides – Subventions ...